



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CEZAY

Date de la convocation : 02 juin 2026

Afférents au CM : 11

Présents : 11

Votants : 11

SÉANCE DU 08 JUIN 2026

L'an DEUX MIL VINGT SIX, le 08 juin, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. TALLARONT Laurent, Maire.

PRÉSENTS : Laurent TALLARONT, Laurence PERRIN, Adrien COUDOUR, Marc Jean THOMAS, Emmanuelle PAILLON GLATZ, Véronique GAUMONT, Aurélie THOMAS, Cédric SOUCHON, Sergio FERNANDES-RIOS, Sanny FRANSEN, Aurélie SIMON

SECRÉTAIRE : Marc Jean THOMAS

PRECISIONS CONCERNANT LA DELIBERATION DE_013_2026 DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS
CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que par délibération du 2 avril 2026 le Conseil Municipal a délégué au Maire un certain nombre d'attributions conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (art L2122-22). Dans ce cadre-là, il a été attribué à Monsieur le Maire la délégation de demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, l'attribution de subventions.

Après envoi à la Sous-Préfecture, il nous est demandé d'apporter des précisions sur cette délégation par courrier en date 21 mai 2026.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 2 avril 2026 portant délégations du Maire suivant l'Article L2122-22 du CGCT,

Considérant que la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), et notamment son article 127 modifiant l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales, autorise le Conseil Municipal à donner délégation au Maire à solliciter à l'État ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions,

Date de transmission de l'acte: 11/06/2026

Date de reception de l'AR: 11/06/2026

042-214200354-DE_026_2026-DE

A G E D I

Considérant que cette nouvelle disposition s'inscrit dans une démarche de simplification administrative et d'efficience,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votants de donner délégation à Monsieur le Maire, pendant la durée de son mandat, pour solliciter auprès de l'État, d'autres collectivités territoriales, ou d'autres partenaires institutionnels, l'attribution de subventions, étant précisé que la délégation est une délégation générale et concerne toute demande de subvention en fonctionnement et en investissement, quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable.

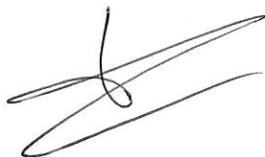
Il est précisé que Monsieur le Maire rendra compte à chacune des réunions du Conseil Municipal des décisions prises en application de cette nouvelle délégation.

Nombre de voix pour : 11
Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstention : 0
Résultat : adoptée

À Cezay, le lundi 08 juin 2026

Le Maire, Laurent TALLARONT

Le Secrétaire, Marc Jean THOMAS



Date de transmission de l'acte: 11/06/2026
Date de reception de l'AR: 11/06/2026
042-214200354-DE_026_2026-DE
A G E D I